

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**MAIZIERES-LES-METZ – Route de Marange – Habitat – F
F09FC70W015**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Maizières-lès-Metz souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site « Route de Marange » situé sur son territoire communal en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Maizières-lès-Metz et la communauté de communes Rives de Moselle annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 13 ha 60 a 89 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 5 000 000 € HT.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Maizières-lès-Metz et la communauté de communes Rives de Moselle la convention foncière annexée à la présente délibération.

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

30 AVR. 2019

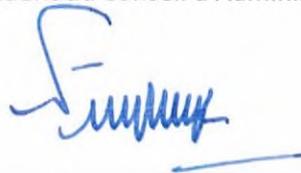
Le

Le Préfet de Région

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER